



Non Ã la criminalisation de la Campagne BDS!

Description



En février 2010, la Ministre Alliot-Marie, alors Garde des Sceaux, demandait par une lettre circulaire aux Parquets d'engager des poursuites contre les personnes appelant ou participant à des actions de boycott des produits israéliens. S'appuyant sur un article de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, elle assimilait ces actions à la provocation à la discrimination ou à la haine raciale.

Le Collectif National pour une Paix Juste et durable entre Israéliens et Palestiniens (CNPJDPI) demande l'abrogation de cette circulaire scandaleuse qui attaque directement la liberté d'expression et vise, en tentant de les criminaliser, à museler des actions citoyennes et non violentes contre l'impunité d'un État, Israël, qui viole en permanence le droit, notamment par la colonisation.

[Signez la pétition !](#)

date créée

2013/10/21